

TABLEAU V

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TABEL V

MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »
	b) Frais de représentation.	9,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité indemnité annuelle des Conseillers de Gouvernement auprès du Département et frais relatifs au Conseil consultatif. Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	1,098,480 »
3	Travaux extraordinaires, autorisés par le Ministre, effectués par le personnel de l'admini- stration centrale : rémunération	15,000 »
4	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	182,500 »
5	Frais de route et de séjour; missions. Emploi des automobiles du Département	5,500 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	6,000 »
7	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861.) (<i>Crédit non limitatif.</i>)	63,000 »
8	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	17,500 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</p> <p>EERSTE HOOFDSTUK.</p> <p>HOOFDBESTUUR.</p> <p>a) Jaarwedge van den Minister</p> <p>b) Kosten van vertoon</p> <p>Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van beschikbaarheid. Jaarlijksche vergoeding van de regeeringsraden bij het Departement en kosten betreffende de Raadplegenraad. Kosten van het Raadplegend Comité voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer</p> <p>(De magistraten, welke deel uitmaken van het Comité, zullen de zitpenningen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)</p> <p>Buitengewone werken, door den Minister toegestaan, door het personeel van het hoofdbestuur uitgeoefend : vergelding.</p> <p>Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i>.</p> <p>Reis- en verblijfskosten; zendingen. Gebruik der automobielrijtuigen van het Departement</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK II</p> <p style="text-align: center;">PENSIOENEN EN HULPGELDEN.</p> <p>Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, en aanvang nemende in 1920 of vóór den 1^o Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald krediet.</i>)</p> <p>Toelage aan de Centrale Voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4^o, der wet van 30 Maart 1861.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)</p> <p>Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p>
1,331,480 »		
88,500 »		

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnités du membre-secrétaire et du secrétaire-adjoint; indemnités du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque	20,000 »
10	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions	400 »
11	Commission centrale de statistique : frais de bureau ; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Institut international de statistique : part d'intervention de la Belgique	83,450 »
12	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, impressions, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque	12,000 »
CHAPITRE IV.		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.		
13	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces. Indemnités de résidence des gouverneurs. Subventions de vie chère aux greffiers provinciaux	544,510 »
14	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité; indemnités de résidence :	
	Province d'Anvers	298,125 »
	Id. de Brabant	445,425 »
	Id. de la Flandre occidentale	342,375 »
	Id. de la Flandre orientale	369,225 »
	Id. de Hainaut	370,700 »
	Id. de Liège	374,425 »
	Id. de Limbourg	224,155 »
	Id. de Luxembourg	238,625 »
	Id. de Namur	272,325 »
	Indemnités de résidence	50,000 »
		2,985,380 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
415,850 »	HOOFDSTUK III. ALGEMEENE STATISTIEK.	
	Middelcommissie voor statistiek: zitpenningen der leden; vergoedingen aan het lid-secretaris en aan den bijgevoegden secretaris; vergoedingen van den hulpbibliothecaris en van den aan de bibliotheek verbundene.	9
	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen. Vertalingen.	10
	Middelcommissie voor statistiek: kantoorkosten; kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de Middelcommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnemenen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek. Internationaal instituut voor de statistiek: tusschenkomst van België.	11
	Bibliotheek voor statistiek: aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnemenen, drukwerk, inschrijvingen en inbindingen; materieel der bibliotheek.	12
	HOOFDSTUK IV. PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.	
	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën. Verblijfsvergoedingen der gouverneurs; duurtetoelag aan de griffiers der provinciën.	13
	Jaarwedden van de beambten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid; verblijfsvergoedingen.	14
	Provincie Antwerpen.	298,125 »
	Id. Brabant.	445,425 »
	Id. West-Vlaanderen.	342,375 »
	Id. Oost-Vlaanderen.	369,225 »
	Id. Henegouw.	370,700 »
	Id. Luik.	374,425 »
Id. Limburg.	224,155 »	
Id. Luxemburg.	238,625 »	
Id. Namen.	272,325 »	
Verblijfsvergoedingen	50,000 »	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
15	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:	
	Province d'Anvers.	85,000 »
	Id. de Brabant.	85,000 »
	Id. de la Flandre occidentale	75 000 »
	Id. de la Flandre orientale	85,000 »
	Id. de Hainaut	85,000 »
	Id. de Liège	95 000 »
	Id. de Limbourg	60,000 »
	Id. de Luxembourg	60,000 »
	Id. de Namur	70 000 »
		700,000 »
16	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours; indemnités de résidence :	
	Province d'Anvers	86,500 »
	Id. de Brabant.	96,300 »
	Id. de la Flandre occidentale	126 450 »
	Id. de la Flandre orientale.	119 400 »
	Id. de Hainaut.	170,400 »
	Id. de Liège	114,600 »
	Id. de Limbourg	51,400 »
	Id. de Luxembourg	95 025 »
	Id. de Namur	82,645 »
	Employés auxiliaires	42,000 »
	Secours	5,000 »
	Indemnités de résidence	25,000 »
		1,014,720 »
17	Frais de route et de tournées; emploi des automobiles du Département; frais résultant des missions ordonnées par l'administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 30 juillet 1903 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'administration des Affaires provinciales et communales; abonnement téléphonique des commissariats d'arrondissement.	150,000 »
18	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	750,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG.)

§ Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<p>Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :</p> <p>Provincie Antwerpen 85,000 »</p> <p>Id. Brabant 85,000 »</p> <p>Id. West-Vlaanderen 75,000 »</p> <p>Id. Oost-Vlaanderen 85,000 »</p> <p>Id. Henegouw 85,000 »</p> <p>Id. Luik 95,000 »</p> <p>Id. Limburg 60,000 »</p> <p>Id. Luxemburg 60,000 »</p> <p>Id. Namen 70,000 »</p>	15
6,144,610 »	<p>Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beambten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpgelden; verblijfskosten:</p> <p>Provincie Antwerpen 86,500 »</p> <p>Id. Brabant 96,300 »</p> <p>Id. West-Vlaanderen 126,450 »</p> <p>Id. Oost-Vlaanderen 119,400 »</p> <p>Id. Henegouw 170,400 »</p> <p>Id. Luik 114,600 »</p> <p>Id. Limburg 51,400 »</p> <p>Id. Luxemburg 95,025 »</p> <p>Id. Namen 82,645 »</p> <p>Hulpbeambten 42,000 »</p> <p>Hulpgelden 5,000 »</p> <p>Verblijfsvergoedingen 25,000 »</p>	16
	<p>Weg- en omreiskosten; gebruik van de automobielrijtuigen van het Departement; kosten ontstaan door zendingen bevolen door het middenbestuur voor de uitvoering door dit bestuur der wet van 30 Juli 1903 op de bestendigheid der gemeentebedieningen; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing der grenspalen van het Rijk. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken; telefoonabonnement ten behoeve der arrondissements-commissariaten.</p>	17
	<p>Deelneming van den Staat in de politie-uitgaven van de stad Brussel</p>	18

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE V.		
AFFAIRES ÉLECTORALES.		
19	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement : a) pour la revision des listes électorales; b) pour les élections législatives (indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement)	35,000 »
20	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral.	20,000 »
21	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales.	20,000 »
22	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. Frais d'instances électorales mis à charge de l'État. (<i>Credit non limitatif.</i>)	300,000 »
23	Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (<i>Credit non limitatif.</i>)	100,000 »
CHAPITRE VI.		
MILICE.		
24	Juridictions contentieuses en matière de milice et de rémunération. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne. Traductions. Frais divers. (<i>Credit non limitatif.</i>)	300,000 »
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice et à la rémunération. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses. (<i>Credit non limitatif.</i>)	100,000 »
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.		
26	Commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Secrétaire-archiviste de l'inspection générale: traitement de disponibilité . . .	38,575 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
475,000 »	HOOFDSTUK V.	
	KIEZAKEN.	
	Buitengewone kosten en werken in de arrondissementscommissariaten : a) voor de herziening der kiezerslijsten; b) voor de wetgevende verkiezingen (vergoedingen aan het personeel der arrondissementscommissariaten).	19
	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek.	20
	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der wetten betreffende de verkiezingen. Zenden van telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het beheer van kiezsaken.	21
	Vervaardiging en ronddeeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de bureelen der wetgevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek Kiezersgedingkosten den Staat ten laste gelegd. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	22
	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen, voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatsspoorwegen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	23
	HOOFDSTUK VI.	
	MILITIE.	
	Gedingbeslissende rechtsmachten in zake militie en vergelding. Vergoedingen aan de leden, de geneesheeren en aan het ondergeschikt personeel. Vertalingen. Verschillende kosten. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	24
400,000 » Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot de militie en de militie vergelding. Materieel benoodigd voor de verrichtingen. Aankoop en inbinding van boekwerken. Verschillende uitgaven (<i>Onbepaald krediet.</i>)	25	
HOOFDSTUK VII.		
BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.		
Hoogere bevelhebberschappen; staven : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijf-kosten. Secretaris-archiefbewaarder van de algemeene inspectie : wachtgeld.	26	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
27	Commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance	10,450 »
28	Conseils civiques de revision: indemnité du délégué près de ces conseils	1,500 »
29	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	22,315 »
30	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	5,000 »
31	Tir national de Belgique: personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	85,275 »
32	Tir national de Belgique: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,340 »
33	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province. Commission des stands de tir: indemnité au secrétaire; frais de route et de séjour; frais de bureau; impressions.	10,000 »
34	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmité résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures	5,000 »
35	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route. Indemnité au secrétaire; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures, frais de bureau	50,000 »
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE, MÉDAILLE DE LA REINE ÉLISABETH, MÉDAILLE DU ROI ALBERT ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
36	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	200,000 »
37	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité.	5,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
233,455 »	<p>Hoogere bevelhebberschappen; staven : kantoorkosten; dienstlokalen. Briefwisselingskosten. 27</p> <p>Burgerlijke revisieraden : vergoeding aan den afgevaardigde bij gemelde raden. 28</p> <p>Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : jaarwedden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfkosten. 29</p> <p>Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : gereedschap, mobiliair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen. Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens, uitrustingsstukken en optuiging. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht. Druk- en inbindingskosten. 30</p> <p>Nationale schietbaan van België : bestendig personeel. Reis- en verblijfkosten van den griffier 31</p> <p>Nationale schietbaan van België : kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven. 32</p> <p>Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën. Commissie der schietbanen : vergoeding aan den secretaris; verblijf- en verplaatsingskosten; bureelkosten; drukwerk. 33</p> <p>Kosten van verpleging van in dienst gewonde leden van de burgerwacht. Hulpgehden aan de schutters die zich in nood bevinden ten gevolge van gebrekkelijkheden ontstaan uit in dienst bekomen verwondingen, of aan de hulpbehoevende weduwen en weezen van schutters die aan dergelijke verwondingen zijn overleden. 34</p> <p>Toelagen aan de buitengemeenten, tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algeheele uitgave, voor het aankopen van brandweer-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige brandweermannen. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der brandweerkorpsen. Technisch comité van den branddienst; reiskosten. Vergoeding aan den secretaris; aankoop van werken en publicatiën betreffende het korps der brandweer; druk- en bindwerken, kantoorkosten. 35</p>	
205,000 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VIII.</p> <p style="text-align: center;">BURGERLIJKE DECORATIE, MEDAILLIE DER KONINGIN ELISABETH, MEDAILLIE VAN KONING ALBERT EN BELOONINGEN IN GELD.</p> <p>Burgerlijke decoratie : aankoop van eere-teekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking. 36</p> <p>Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefde. . . . 37</p>	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE IX.		
CROIX DE FER.		
38	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. Subsides de 500 francs aux veuves nécessiteuses de décorés de la Croix commémorative de 1830. Secours extraordinaires aux veuves de combattants de 1830 et aux orphelins de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830	175,000 »
CHAPITRE X.		
SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.		
39	Inspection du service de santé et de l'hygiène: Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccino-gène central de l'Etat: personnel, traitements d'activité et de disponibilité Indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence.	298,980 »
40	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccino-gène central de l'Etat: frais de route et de séjour. Travaux effectués par le personnel et relatifs à ces services	250,000 »
41	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccino-gène central de l'Etat: frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons	170,000 »
42	Conseil supérieur d'hygiène publique. Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Impressions et dépenses diverses	215,000 »
43	Service sanitaire des ports de mer et des frontières: personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence.	154,590 »
44	Prophylaxie des maladies contagieuses. Délivrance gratuite du sérum antidiphthérique. Subsides et dépenses diverses Subsides pour l'encouragement de recherches expérimentales sur le cancer Impressions et dépenses diverses	555,000 »
45	Subsides aux sages-femmes et élèves sages-femmes Vulgarisation de l'hygiène. Conférences et dépenses diverses Publications relatives aux sciences médicales: subsides et souscriptions	40,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
175,000 »	<p>HOOFDSTUK IX.</p> <p>IJZEREN KRUIS.</p>	
	<p>Toelagen van 400 frank voor de weduwen en weezen der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, wier rechten erkend zijn geworden vóór den 1^o November 1864 Toelagen van 500 frank aan de behoeftige weduwen van gedekoreerden met het Herinneringskruis van 1850. Buitengewone hulp aan de weduwen der strijders van 1850 en aan de weezen van gedekoreerden met het Herinneringskruis van 1850 en van strijders van 1850.</p>	38
	<p>HOOFDSTUK X.</p> <p>GEZONDHEIDSDIENST.</p>	
	<p>Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apotheken Laboratorium van bacteriologie en centraal koepokgesticht van den Staat : personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Vergoedingen der agenten op proef. Verblijfsvergoedingen</p>	39
	<p>Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apotheken Laboratorium van bacteriologie en centraal koepokgesticht van den Staat : Reis- en verblijfskosten. Werken gedaan door het personeel voor dit toezicht.</p>	40
	<p>Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apotheken Laboratorium van bacteriologie en centraal koepokgesticht van den Staat : kantoorkosten, kosten van materieel, alsook voor het nemen en ontleden van stalen.</p>	41
	<p>Hoogere openbare gezondheidsraad Provinciale geneeskundige commissiën en andere commissiën van den gezondheidsdienst afhangerende : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfskosten Drukkosten en verschillende uitgaven.</p>	42
	<p>Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen : personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid Vergoeding der agenten op proef. Verblijfsvergoedingen.</p>	43
	<p>Prophylaxis van besmettelijke ziekten. Kosteloze aflevering van antidiphtherisch serum. Toelagen en verscheidene uitgaven. Toelagen tot aanmoediging van proefondervindelijk opzoekingen over de kanker. Drukkosten en verschillende uitgaven.</p>	44
	<p>Toelagen aan vroedvrouwen en leerlingen-vroedvrouwen. Verspreiding der gezondheid-leer : voordrachten en verschillende kosten. Uitgave van schriften betreffende de geneeskunde : toelagen en inschrijvingen.</p>	45

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
46	Subside à la Société royale de médecine publique et à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique. Mesures de prophylaxie de la tuberculose; subsides et dépenses diverses. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions	920,000 »
47	Office international d'hygiène publique: part d'intervention de la Belgique	12,725 »
48	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoires d'analyses: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence	245,000 »
49	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoires d'analyses: frais de route et de séjour, travaux effectués par le personnel et relatifs à ces services	200,000 »
50	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoires d'analyses, frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyses d'échantillons. Impressions et dépenses diverses. Frais de participation aux expositions et aux congrès	195,000 »
51	Inspection des travaux d'hygiène: personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence	41,620 »
52	Inspection des travaux d'hygiène: frais de route et de séjour; travaux effectués par le personnel et relatifs à cette inspection	50,000 »
53	Inspection des travaux d'hygiène: frais de bureau et de matériel. Frais d'études et d'expériences. Frais de participation aux expositions et aux congrès. Impressions et dépenses diverses.	10,000 »
54	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	1,450,000 »
55	Académie royale de médecine.	80,000 »
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
56	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale et des services ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène, qui se trouvent dans une situation malheureuse.	20,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
4,887,915 »	<p>Toelage aan de Koninklijke Maatschappij van openbare geneeskunde en aan de Maatschappij van geneeskundige hydrologie en klimaatkennis van België. Maatregelen van prophylaxis der tuberculose : toelagen en verschillende uitgaven. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en aan de congressen in het belang der openbare gezondheid ingericht. Zendingen.</p> <p>Internationaal gesticht voor openbare gezondheid : tusschenkomst van België.</p> <p>Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en ontledingslaboratoriums : personeel, jaarwedden, van werkzaamheid en beschikbaarheid, vergoedingen der agenten op proef. Verblijfsvergoedingen.</p> <p>Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en ontledingslaboratoriums : Reis- en verblijfskosten, werken gedaan door het personeel betreffende deze diensten.</p> <p>Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en ontledingslaboratoriums. Kantoor- en materieelkosten, van staalneming en ontleding. Drukwerk en allerhande uitgaven. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en congressen.</p> <p>Toezicht der gezondheidswerken : personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Vergoedingen der agenten op proef. Verblijfsvergoedingen.</p> <p>Toezicht der gezondheidswerken : Reis- en verblijfskosten; Werken gedaan door het personeel betreffende dit toezicht.</p> <p>Toezicht der gezondheidswerken : kantoor- en materieelkosten. Studie- en proefkosten. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en congressen. Drukwerk en allerhande kosten.</p> <p>Aanmoedigingen voor de verbeteringen die de openbare gezondheid aangaan.</p> <p>Koninklijke Akademie van geneeskunde</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XI.</p> <p style="text-align: center;">VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de begroting — Hulpverlening aan de families voor kosten van laatste ziekte en begravenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten van het hoofdbestuur en van de diensten afhangende van het beheer van gezondheidsdienst, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden.</p>	<p>46</p> <p>47</p> <p>48</p> <p>49</p> <p>50</p> <p>51</p> <p>52</p> <p>53</p> <p>54</p> <p>55</p> <p>56</p>

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
57	Subsides à la Fédération des ex-prisonniers politiques de la guerre. Subsides aux sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau. Subsides et encouragements en vue de la propagation de sentiments patriotiques	14,000 »
58	Frais de célébration des Fêtes nationales; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles	60,000 »
59	Rente annuelle accordée à la veuve d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions	750 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
SERVICES DIVERS.		
60	Exposé de la situation du Royaume de 1901 à 1910	10,000 »
61	Recensement général de la population	300,000 »
62	Session de l'Institut international de statistique : frais à en résulter	50,000 »
63	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1911-1915	5,000 »
64	Commission de la Reconnaissance nationale. Sections provinciales. Indemnités du secrétaire général et des secrétaires. Frais de déplacement des membres. Divers.	175,000 »
65	Subsides aux communes pour l'érection de monuments commémoratifs	100,000 »
	TOTAL DU TABLEAU V (Ministère de l'Intérieur). . . . fr.	

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
94,750 »	<p>Toelagen aan den Bond der gewezen politieke gevangenen van den oorlog. Toelagen aan de maatschappijen om hen te helpen bij het aankoop van een vaandel Toelagen en aanmoedigingen tot verspreiding van vaderlandsheevende gevoelens.</p> <p>Kosten tot viering der Nationale Feesten; verlichtingskosten Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel</p> <p>Jaarrent aan eene weduwe van eenen beambte overleden in 't uitoefenen van zijnen dienst.</p>	57 58 59
14,153,560 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
HOOFDSTUK XII.		
VERSCHILLENDE DIENSTEN.		
640,000 »	<p>Uiteenzetting van den toestand des Rijks van 1901 tot 1910</p> <p>Algemeene volkstelling.</p> <p>Zittijd van het internationaal Instituut voor statistiek : er uit voort te vloeien kosten . .</p> <p>Vijfjarige prijs voor geneeskundige wetenschappen voor het tijdvak 1911-1915</p> <p>Kosten van de Commissie van Nationale Erkentelijkheid. Provinciale secties. Vergoedingen van den Algemeenen secretaris en van de secretarissen Reiskosten der leden. Verschillende uitgaven.</p> <p>Toelagen aan gemeenten voor het opbouwen van herinneringsgebouwen</p>	60 61 62 63 64 65
14,793,560 »	TOTAAL VAN TABEL V (Ministerie van Binnenlandsche Zaken).	

(6)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU V

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE I^{er}.				
1	a.	Traitement du Ministre	fr.	21,000 »
	b.	Frais de représentation		9,000 »
ADMINISTRATION CENTRALE.				
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	fr.	1,024,830 »
			NOMBRE actuel d'agents. (Octobre 1919.)	TRAITEMENTS annuels. (Octobre 1919.)
				DÉPENSES.
		Secrétaire général	1	10,200
		Directeurs généraux	2	18,000
		Chef du cabinet	1	15,000
		Attachés	3	3,000 à 9,000
		Directeurs	11	11,400 à 15,100
		Chefs de division	6	9,000 à 10,200
		Économiste des bureaux	1	12,400
		Chefs de bureau	7	7,200 à 8,200
		Sous-chefs de bureau	11	5,800 à 9,050
		Rédacteurs	3	4,400 à 5,400
		Sténo-dactylographes	2	5,800 et 7,300
		Commis de 1 ^{re} classe	1	4,200
		Id. de 2 ^e id.	5	4,200 à 5,400
		Id. de 3 ^e id.	1	5,650
		Dactylographes	5	3,900 à 5,600
		Expéditeurs	2	3,550 à 4,050
		Huissiers de 1 ^{re} classe	7	4,425 à 5,860
		Id. de 2 ^e id.	2	3,925 et 4,050
		Id. de 3 ^e id.	9	3,300 à 4,050
		Concierges	3	2,250 à 3,000
		Garçon de bureau	1	3,300
		Lingère	1	1,025
		Nettoyeuses	9	1,400 à 2,105
		Agents temporaires	77	1,400 à 6,000
		Indemnités de résidence	»	72,810 »
		Augmentations de traitements. Nominations, promotions, secours, indemnités fixes	»	54,045 »
				1,024,830 »
	b.	Traitements de disponibilité		650 »
	c.	Conseillers de Gouvernement. Indemnité annuelle et frais relatifs au Conseil consultatif		39,000 »
	d.	Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale. — Avocat-conseil.		14,000 »
		(Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)		
3	»	Travaux extraordinaires autorisés par le Ministre, effectués par le personnel de l'Administration centrale : rémunération.		
A REPORTER fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000	50,000	.	»	
1,098,480	571,680	526,800	»	<p>ART. 2. — Le crédit est établi en tenant compte des charges résultant du relèvement général des traitements et de l'allocation d'indemnités de résidence.</p> <p>D'autre part, il y a lieu d'augmenter d'une unité le nombre des conseillers de Gouvernement, de prévoir la rémunération de l'avocat-conseil du département et de relever le taux des indemnités de vacation des membres du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale dont les séances, eu égard aux affaires qui leur seront soumises, seront plus nombreuses en 1920.</p> <p>Par contre, on n'imputera plus à charge de cet article les indemnités dues pour travaux extraordinaires qui sont reportées à l'article 3 (nouveau).</p>
15,000	.	15,000	»	
4,143,480	601,680	541,800	»	<p>ART. 3 (nouveau). — La création de cet article permettra de centraliser les indemnités pour travaux extraordinaires effectués par le personnel de l'administration centrale qui, antérieurement, étaient rémunérés sur divers articles spéciaux du budget.</p>

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
4	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses fr. 177,500 »
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 5,000 »
5	»	Frais de route et de séjour; missions Emploi des automobiles du département.
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i> .)
7	»	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861). (<i>Crédit non limitatif</i> .)
8	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	»	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres. Indemnité du membre-secrétaire et du secrétaire-adjoint; indemnité du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque
10	»	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions
11	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Institut international de statistique : part d'intervention de la Belgique
12	»	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, impressions, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																												
CHAPITRE IV.																														
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.																														
13	a.	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces. Indemnités de résidence des gouverneurs fr. 513,600																												
	b.	Subventions de vie chère aux greffiers provinciaux 30,910																												
Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité; indemnités de résidence :																														
14	a.	Province d'Anvers. fr. 298,125																												
	b.	— de Brabant. 443,425																												
	c.	— de la Flandre occidentale 542,575																												
	d.	— de la Flandre orientale. 369,225																												
	e.	— de Hainaut 370,700																												
	f.	— de Liège 374,425																												
	g.	— de Limbourg 224,155																												
	h.	— de Luxembourg 258,625																												
	i.	— de Namur. 272,325																												
	j.	Indemnités de résidence 50,000																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>18 directeurs</td> <td style="text-align: right;">9,675</td> </tr> <tr> <td>47 chefs de division</td> <td style="text-align: right;">7,675 à 8,925</td> </tr> <tr> <td>82 chefs de bureau</td> <td style="text-align: right;">5,925 à 6,925</td> </tr> <tr> <td>154 commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">4,675 à 5,425</td> </tr> <tr> <td>65 Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: right;">3,925 à 4,425</td> </tr> <tr> <td>30 Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: right;">3,300 à 3,700</td> </tr> <tr> <td>57 expéditionnaires</td> <td style="text-align: right;">2,925 à 3,175</td> </tr> <tr> <td>10 dactylographes</td> <td style="text-align: right;">2,925 à 4,175</td> </tr> <tr> <td>41 huissiers et huissiers concierges</td> <td style="text-align: right;">2,800 à 3,925</td> </tr> <tr> <td>9 garçons de bureau, hommes de peine, etc.</td> <td style="text-align: right;">2,800 à 3,925</td> </tr> <tr> <td>18 nettoyeuses</td> <td style="text-align: right;">1,200 à 1,400</td> </tr> <tr> <td>4 concierges</td> <td style="text-align: right;">1,200 à 2,975</td> </tr> <tr> <td>36 temporaires</td> <td style="text-align: right;">2,800 à 4,920</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	18 directeurs	9,675	47 chefs de division	7,675 à 8,925	82 chefs de bureau	5,925 à 6,925	154 commis de 1 ^{re} classe	4,675 à 5,425	65 Id. de 2 ^e classe	3,925 à 4,425	30 Id. de 3 ^e classe	3,300 à 3,700	57 expéditionnaires	2,925 à 3,175	10 dactylographes	2,925 à 4,175	41 huissiers et huissiers concierges	2,800 à 3,925	9 garçons de bureau, hommes de peine, etc.	2,800 à 3,925	18 nettoyeuses	1,200 à 1,400	4 concierges	1,200 à 2,975	36 temporaires	2,800 à 4,920
GRADES.	TRAITEMENTS.																													
18 directeurs	9,675																													
47 chefs de division	7,675 à 8,925																													
82 chefs de bureau	5,925 à 6,925																													
154 commis de 1 ^{re} classe	4,675 à 5,425																													
65 Id. de 2 ^e classe	3,925 à 4,425																													
30 Id. de 3 ^e classe	3,300 à 3,700																													
57 expéditionnaires	2,925 à 3,175																													
10 dactylographes	2,925 à 4,175																													
41 huissiers et huissiers concierges	2,800 à 3,925																													
9 garçons de bureau, hommes de peine, etc.	2,800 à 3,925																													
18 nettoyeuses	1,200 à 1,400																													
4 concierges	1,200 à 2,975																													
36 temporaires	2,800 à 4,920																													
A REPORTER. fr.																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
544,510	490,000	54,510	,	ART. 13. — Le traitement des greffiers provinciaux ne pouvant être augmenté que par une loi, il y a lieu, en attendant qu'elle puisse intervenir, d'allouer à ces fonctionnaires une subvention de vic chère; l'augmentation provient, en outre, du relèvement du barème des traitements.
2,985,580	1,983,075	1,002,505	»	ART. 14. — Augmentation due au nouveau barème des traitements.
3,529,890	2,473,075	1,056,815	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
15	a.	Province d'Anvers	fr. 85,000 »
	b.	— de Brabant	85,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	75,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	85,000 »
	e.	— de Hainaut	85,000 »
	f.	— de Liège	95,000 »
	g.	— de Limbourg	60,000 »
	h.	— de Luxembourg	60,000 »
	i.	— de Namur	70,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours; indemnités de résidence :	
16	a.	Province d'Anvers	fr. 86,500 »
	b.	— de Brabant	96,300 »
	c.	— de la Flandre occidentale	126,450 »
	d.	— de la Flandre orientale	119,400 »
	e.	— de Hainaut	170,400 »
	f.	— de Liège	114,600 »
	g.	— de Limbourg	51,400 »
	h.	— de Luxembourg	95,025 »
	i.	— de Namur	82,645 »
		Employés auxiliaires	42,000 »
		Secours	5,000 »
		Indemnités de résidence	25,000 »
17		Frais de route et de tournées, emploi des automobiles du département; frais résultant des missions ordonnées par l'Administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 50 juillet 1905 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales. Abonnement téléphonique des commissaires d'arrondissement	
18		Participation de l'État dans les dépenses de police de la Ville de Bruxelles	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		AFFAIRES ÉLECTORALES.	
19		Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement : a) pour la revision des listes électorales; b) pour les élections législatives (indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement)	
20		Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	
21		Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des Affaires électorales	
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,529,890	2,475,075	1,056,815	"	
700,000	250,000	450,000	"	<p>ART. 15. — L'accroissement du crédit est la conséquence de l'augmentation considérable du prix des fournitures diverses, des impressions et de la main-d'œuvre.</p> <p>ART. 16. — Crédit mis en rapport avec le nouveau barème des traitements.</p> <p style="text-align: center;">TABLEAU DU PERSONNEL.</p> <p><i>1^o Commissariats de 1^{re} classe :</i></p> <p>5 commissaires d'arrondissement 10,800 à 12,050 5 chefs de division 6,500 5 chefs de bureau 4,800 à 5,800 5 premiers commis 3,800 à 4,800 10 seconds commis 3,150 à 4,050 10 expéditionnaires 2,800 à 3,550</p> <p><i>2^o Commissariats de 2^e classe :</i></p> <p>14 commissaires d'arrondissement 9,550 à 10,800 14 chefs de bureau 4,550 à 5,550 14 premiers commis 3,550 à 4,550 28 expéditionnaires 2,800 à 3,550</p> <p><i>3^o Commissariats de 3^e classe :</i></p> <p>15 commissaires d'arrondissement 8,500 à 9,550 15 chefs de bureau 4,300 à 5,300 15 premiers commis 3,300 à 4,500 15 expéditionnaires 2,800 à 3,550</p> <p>ART. 17. — Le libellé de cet article est modifié par la suppression « des frais de bureau du commissaire royal chargé d'administrer la partie neutre du territoire de Moresnet » et par celle « des prestations extraordinaires du service des affaires provinciales et communales ».</p> <p>Il y a été ajouté « emploi des automobiles du département » pour permettre l'imputation des dépenses résultant de l'utilisation de ces véhicules dont l'emploi devra dorénavant être payé.</p> <p>Le crédit a été établi en conséquence.</p>
1,014,720	565,000	449,720	"	
150,000	100,000	50,000	"	
750,000	750,000	"	"	
6,144,610	4,158,075	2,006,535	"	
AUGMENTATION . . . fr.		2,006,535		
55,000	55,000	"	"	
20,000	20,000	"	"	
20,000	20,000	"	"	
75,000	75,000	"	"	<p>ART. 21. — Les mots : « <i>Élaboration de statistiques électorales. Reconstitution des archives</i> » disparaissent du libellé, la rémunération de ces travaux devant être payée, à l'avenir, à charge de l'article 3.</p>

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
75,000 »	75,000 »	»	»	
300,000 »	375,000 »	»	75,000 »	ART. 22. — Crédit mis en rapport avec les nécessités de 1920.
100,000 »	125,000 »	»	25,000 »	ART. 25. — Le crédit proposé est suffisant pour assurer éventuellement en 1920 les frais de déplacement d'électeurs.
475,000 »	575,000 »	»	100,000 »	
DIMINUTION. . fr.		100,000 »		
300,000 »	400,000 »	»	100,000 »	ART. 24. — Le crédit se justifie par les faits suivants : Un arrêté royal du 12 août 1919 augmente de 50 % le taux des indemnités de séjour allouées aux membres des juridictions contentieuses, tout en augmentant le nombre de bénéficiaires de ces indemnités. - Un nouveau barème des indemnités globales à payer annuellement aux secrétaires de milice est à l'étude et entraînera certainement une dépense double de celle occasionnée antérieurement, car le travail à rémunérer a doublé et le barème en vigueur remonte, pour certains intéressés, à une quarantaine d'années. - Les intéressés ont droit au remboursement de leurs frais de voyage; or les tarifs sont considérablement augmentés et les circonstances imposent souvent des trajets en automobile. Une indemnité extraordinaire est promise aux agents qui ont assuré le paiement de la rémunération : cette indemnité entraînera une dépense considérable. Il est donc de toute nécessité de maintenir encore au crédit de l'article 23 son caractère de non-limitation, attendu qu'il est de toute impossibilité de prévoir, d'une manière quelque peu précise, les dépenses qui peuvent se présenter.
100,000 »	106,000 »	»	6,000 »	
400,000 »	506,000 »	»	106,000 »	
DIMINUTION. . fr.		106,000 »		
38,375 »	35,175 »	3,400 »	»	ART. 25. — Le chiffre proposé correspond aux dépenses prévues pour 1920. Il est à remarquer que les imprimés et fournitures coûtent environ quatre fois plus qu'avant la guerre. Il est de toute nécessité, en l'absence de toute évaluation quelque peu certaine, de maintenir la rubrique « Crédit non limitatif ».
38,375 »	35,175 »	3,400 »	»	ART. 26. — Le libellé est mis en concordance avec la situation actuelle. Il est tenu compte, dans cette somme, de l'augmentation de 25 % de l'indemnité à accorder aux secrétaires-archivistes par suite du relèvement des barèmes.
38,375 »	35,175 »	3,400 »	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
38,575 »	35,175 »	3,400 »	»	
10,450 »	10,450 »	»	»	
1,500 »	1,200 »	500 »	»	
22,515 »	14,530 »	7,765 »	»	<p>ART. 28. — Le libellé a été mis en concordance avec la situation actuelle. Le montant du crédit correspond à l'indemnité dont jouit le titulaire, augmentée de 25 % par suite du relèvement des barèmes.</p> <p>ART. 29. — Le crédit est établi conformément au nouveau barème.</p>
5,000 »	5,000 »	»	»	
85,275 »	41,500 »	43,975 »	»	<p>ART. 51. — L'augmentation résulte de l'application du nouveau barème des traitements.</p>
7,540 »	7,540 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
180,455 »	125,015 »	55,440 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
34	»	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmité résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures. . . .
35	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route. Indemnité au secrétaire; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures; frais de bureau
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
		CHAPITRE VIII.
		DÉCORATION CIVIQUE. MÉDAILLE DE LA REINE ÉLISABETH, MÉDAILLE DU ROI ALBERT ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.
36	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
37	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		CROIX DE FER.
	a.	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. . . fr. 74,800 »
38	b.	Subsides de 300 francs aux veuves nécessiteuses de décorés de la Croix commémorative de 1830 2,700 »
	c.	Secours extraordinaires aux veuves de combattants de 1830 et aux orphelins de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830 . . . 97,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
180,455	125,015	55,440	»	
5,000	5,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
235,455	180,015	55,440	»	
AUGMENTATION. . fr.		55,440		
200,000	250,000	»	50,000	ART. 56 — Diminution justifiée par la réduction probable du nombre des décorations à accorder en 1920.
5,000	5,000	»	»	ART. 57. — Les mots « expédition des diplômes » disparaissent du libellé, la rémunération des travaux extraordinaires devant désormais être imputée sur le crédit de l'article 3 (nouveau).
205,000	255,000	»	50,000	
DIMINUTION. . fr.		50,000		
175,000	200,000	»	25,000	ART. 58. — Diminution justifiée par les extinctions de subsides à prévoir.
175,000	200,000	»	25,000	
DIMINUTION. . fr.		25,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO LITTE
des des
articles. développ-
pements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE X.

SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.

- a. Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités 281,780 »

	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
Inspecteurs principaux et inspecteurs	16	7,200 à 12,600	148,000
Délégués	1	»	4,000
Assistants	2	5,800 à 6,000	15,000
Garçons de laboratoire	4	3,000 à 3,800	13,700
Monitrices sanitaires provinciales	8	»	24,600
Agents désinfecteurs	6	3,200 à 4,200	18,000
Concierge	1	»	1,440
Agents à l'essai	4	»	17,880
Indemnités de résidence	»	»	15,560
Augmentations de traitements	»	»	23,000
Nominations; promotions 1919/1920	»	»	»
		TOTAL fr.	281,780

39

- b. Office vaccino-gène central de l'État : personnel, traitements, indemnités 17,200 »

OFFICE VACCINO-GÈNE CENTRAL DE L'ÉTAT.

	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
Directeur	1	3,750 à 5,000	3,750
Médecin vétérinaire	1	1,250 à 1,600	1,250
Garçons de laboratoire	1	3,000 à 3,800	3,500
Agents à l'essai	2	»	6,500
Indemnités de résidence	»	»	1,400
Augmentations de traitements	»	»	1,000
Nominations; promotions 1919/1920	»	»	»
		TOTAL fr.	17,200

40

- a. Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État : frais de route et de séjour. Travaux effectués par le personnel et relatifs à ces services fr. 240,000 »
- b. Office vaccino-gène central de l'État : frais de route et de séjour. Travaux effectués par le personnel et relatifs à cet office 10,000 »

41

- a. Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. fr. 150,000 »
- b. Office vaccino-gène central de l'État : frais de bureau et de matériel 20,000 »

A REPORTER . fr. . . .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
298,980	595,000	.	96,020	<p>ART. 39. — Le libellé de cet article est modifié ensuite de la création d'un article nouveau (art. 40) sur lequel seront imputés les frais de route et de séjour et les travaux du personnel des services en cause.</p> <p>L'article 59 supportera également les traitements des monitrices sanitaires et des agents désinfecteurs actuellement imputés sur l'article 44 sur déclaration pour services rendus à l'occasion de maladies épidémiques; les frais de déplacement de cette catégorie d'agents seront pris en charge par l'article 40.</p> <p>Les crédits demandés pour 1920 aux articles 39 et 40 s'élèvent ensemble à 548,980 francs, représentant une augmentation de 155,980 francs sur le crédit inscrit à l'article 41 correspondant pour 1919.</p> <p>Indépendamment de la charge nouvelle résultant des monitrices sanitaires et des agents désinfecteurs, l'augmentation du crédit se justifie par le relèvement du barème des traitements et l'allocation d'indemnités de résidence.</p> <p>D'autre part, les services d'inspection recevront une extension nouvelle au cours de l'année 1920, ce qui n'a pu être fait en 1919 pour cause de pénurie de candidats.</p>
250,000		250,000		ART. 40 (nouveau). — (Voir la justification de l'article 39).
170,000	170,000	.	.	
718,980	565,000	250,000	96,020	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. . . . fr.																																																
42	a.	Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; impressions et dépenses diverses fr. 35,000 »																																																
	b.	Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour, impressions et dépenses diverses 180,000 »																																																
43		Service sanitaire des ports de mer et des frontières : personnel, traitements. Indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">NOMBRE actuel d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="text-align: center;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Médecins</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">5,800 à 10,200</td> <td style="text-align: right;">28,200</td> </tr> <tr> <td>Agents sanitaires</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 5,200</td> <td style="text-align: right;">9,400</td> </tr> <tr> <td>Surveillants des navires</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,800</td> <td style="text-align: right;">28,400</td> </tr> <tr> <td>Mécaniciens et machinistes</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 5,600</td> <td style="text-align: right;">21,500</td> </tr> <tr> <td>Patrons et matelots</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">2,800 à 4,200</td> <td style="text-align: right;">22,000</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2,800 à 3,400</td> <td style="text-align: right;">9,900</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de résidence</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">10,190</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> </tr> <tr> <td>Nominations; promotions 1919/1920</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right;">TOTAL. . . . fr.</td> <td style="text-align: right;">154,590</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	Médecins	3	5,800 à 10,200	28,200	Agents sanitaires	4	»	4,000	Commis	2	3,200 à 5,200	9,400	Surveillants des navires	7	3,200 à 4,800	28,400	Mécaniciens et machinistes	5	3,200 à 5,600	21,500	Patrons et matelots	8	2,800 à 4,200	22,000	Ouvriers	3	2,800 à 3,400	9,900	Indemnités de résidence	»	»	10,190	Augmentations de traitements	»	»	15,000	Nominations; promotions 1919/1920	»	»	15,000			TOTAL. . . . fr.	154,590
	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																															
Médecins	3	5,800 à 10,200	28,200																																															
Agents sanitaires	4	»	4,000																																															
Commis	2	3,200 à 5,200	9,400																																															
Surveillants des navires	7	3,200 à 4,800	28,400																																															
Mécaniciens et machinistes	5	3,200 à 5,600	21,500																																															
Patrons et matelots	8	2,800 à 4,200	22,000																																															
Ouvriers	3	2,800 à 3,400	9,900																																															
Indemnités de résidence	»	»	10,190																																															
Augmentations de traitements	»	»	15,000																																															
Nominations; promotions 1919/1920	»	»	15,000																																															
		TOTAL. . . . fr.	154,590																																															
44	a.	Prophylaxie des maladies contagieuses; délivrance gratuite de sérum antidiphthérique : subsides et dépenses diverses fr. 500,000 »																																																
	b.	Subsides pour l'encouragement de recherches expérimentales sur le cancer 35,000 »																																																
	c.	Impressions et dépenses diverses 20,000 »																																																
45	a.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes fr. 15,000 »																																																
	b.	Vulgarisation de l'hygiène : conférences et dépenses diverses. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions 25,000 »																																																
46	a.	Subside à la Société royale de médecine publique fr. 12,000 »																																																
	b.	Subside à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique 4,000 »																																																
	c.	Mesures de prophylaxie de la tuberculose : subsides; dépenses diverses 894,000 »																																																
	d.	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions 10,000 »																																																
47		Office international d'hygiène publique : part d'intervention de la Belgique																																																
		A REPORTER. . . . fr.																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
718,980	565,000	250,000	96,020	
215,000	215,000	.	.	
154,590	1,090,000	.	935,410	<p>ART. 43 et 44 (nouveaux). — Le libellé de l'article 43 (44 ancien) est modifié ensuite de la création d'un article 44 (nouveau) comprenant les dépenses autres que les traitements et indemnités.</p> <p>A cause du relèvement des barèmes et de l'allocation d'une indemnité de résidence, d'une part, et du prix des sérums et du renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses, d'autre part, il y a lieu de fixer le crédit de l'article 43 à fr. 154,590 » et le crédit de l'article 44 à : 835,000 »</p> <p style="text-align: right;">ENSEMBLE. . fr. 709,590 »</p> <p>Le crédit de l'article 44 (ancien) montait pour 1919 à fr. 1,090,000 »</p> <p>Soit une diminution de. fr. 380,410 » provenant de ce que le crédit prévu l'année dernière pour les mesures temporaires à prendre contre les maladies vénériennes figurera parmi les dépenses extraordinaires.</p> <p>Le crédit de l'article 44 (nouveau) supportera dorénavant les frais d'achats de livres prélevés antérieurement sur l'article 46 (ancien).</p> <p>En cas de besoin, les dépenses relatives au service sanitaire des ports pourront être imputées sur le crédit de l'article 44.</p>
555,000	.	555,000	.	
40,000	45,000	.	5,000	ART. 45. — Cette diminution provient de la suppression du poste « Achat de livres », qui passe à l'article 41.
920,000	1,000,000	.	80,000	ART. 46 — La diminution est justifiée par la suppression de la propagande contre l'alcoolisme et le libellé du crédit a été modifié en vue de mieux indiquer la nature des dépenses à résulter de la lutte contre la tuberculose.
12,725	9,400	3,325	.	ART. 47. — Cette augmentation représente : 1° à concurrence de 5,125 francs, la quote-part de la Belgique dans le supplément de recettes nécessaires à l'Office international d'Hygiène pour faire face à l'augmentation des dépenses résultant du renchérissement des prix; 2° à raison de 200 francs, la somme nécessaire pour payer éventuellement les frais du change sur Paris.
2,616,295	2,924,400	808,525	1,116,430	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
		REPORT. . . . fr.																																												
48	»	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités des agents à l'essai. Indemnité de résidence																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE actuel d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 10%;">DÉPENSES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs généraux et inspecteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">11,400 à 15,000</td> <td style="text-align: right;">54,700</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs et inspecteurs adjoints</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">7,200 à 10,200</td> <td style="text-align: right;">125,600</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 3,200</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> </tr> <tr> <td>Agents auxiliaires</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 4,800</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Garçons de laboratoire</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 3,800</td> <td style="text-align: right;">3,500</td> </tr> <tr> <td>Agents temporaires</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">4,800</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de résidence</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">9,400</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">- 40,000</td> </tr> <tr> <td>Nominations; promotions 1919/1920</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">- 40,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL. . . . fr.</td> <td style="text-align: right;">245,000</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES	Inspecteurs généraux et inspecteurs principaux	4	11,400 à 15,000	54,700	Inspecteurs et inspecteurs adjoints	14	7,200 à 10,200	125,600	Commis	1	3,200 à 3,200	4,000	Agents auxiliaires	1	3,000 à 4,800	3,000	Garçons de laboratoire	1	3,000 à 3,800	3,500	Agents temporaires	1	»	4,800	Indemnités de résidence	»	»	9,400	Augmentations de traitements	»	»	- 40,000	Nominations; promotions 1919/1920	»	»	- 40,000	TOTAL. . . . fr.			245,000
	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES																																											
Inspecteurs généraux et inspecteurs principaux	4	11,400 à 15,000	54,700																																											
Inspecteurs et inspecteurs adjoints	14	7,200 à 10,200	125,600																																											
Commis	1	3,200 à 3,200	4,000																																											
Agents auxiliaires	1	3,000 à 4,800	3,000																																											
Garçons de laboratoire	1	3,000 à 3,800	3,500																																											
Agents temporaires	1	»	4,800																																											
Indemnités de résidence	»	»	9,400																																											
Augmentations de traitements	»	»	- 40,000																																											
Nominations; promotions 1919/1920	»	»	- 40,000																																											
TOTAL. . . . fr.			245,000																																											
49	»	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses : frais de route et de séjour; travaux effectués par le personnel et relatifs à ces services																																												
	a.	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires : frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. fr. 155,000 »																																												
50	b.	Laboratoires d'analyses : matériel 24,000 »																																												
	c.	Frais de participation aux expositions et aux congrès 4,000 »																																												
	d.	Impressions et dépenses diverses 15,000 »																																												
51	»	Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence.																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE actuel d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 10%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 10,200</td> <td style="text-align: right;">9,600</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5,800 à 6,800</td> <td style="text-align: right;">13,600</td> </tr> <tr> <td>Commis technique</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">4,200</td> </tr> <tr> <td>Agent à l'essai</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">3,300</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de résidence</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">920</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">10,000</td> </tr> <tr> <td>Nominations; promotions 1919/1920</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">- 10,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL. . . . fr.</td> <td style="text-align: right;">41,620</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	Inspecteur	1	9,000 à 10,200	9,600	Ingénieurs	2	5,800 à 6,800	13,600	Commis technique	1	»	4,200	Agent à l'essai	1	»	3,300	Indemnités de résidence	»	»	920	Augmentations de traitements	»	»	10,000	Nominations; promotions 1919/1920	»	»	- 10,000	TOTAL. . . . fr.			41,620								
	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																											
Inspecteur	1	9,000 à 10,200	9,600																																											
Ingénieurs	2	5,800 à 6,800	13,600																																											
Commis technique	1	»	4,200																																											
Agent à l'essai	1	»	3,300																																											
Indemnités de résidence	»	»	920																																											
Augmentations de traitements	»	»	10,000																																											
Nominations; promotions 1919/1920	»	»	- 10,000																																											
TOTAL. . . . fr.			41,620																																											
52	»	Inspection des travaux d'hygiène : frais de route et de séjour; travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection																																												
55	»	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel; frais d'études et d'expériences; frais de participation aux expositions et aux congrès; impressions et dépenses diverses.																																												
		A REPORTER. . . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,616,293	2,924,400	808,323	1,116,450	
243,000	380,000	»	135,000	ART. 48 et 49 (nouveaux). — Le libellé de l'article 48 (ancien) est modifié par la création de l'article 49 (nouveau) qui comprend les dépenses autres que les traitements et indemnités. Comparativement à 1919, les dépenses s'accroissent de 63,000 francs, malgré leur réduction de 28,100 francs représentant les dépenses du personnel du service d'expertise des viandes de boucherie qui, comme jadis, seront prélevées, à l'avenir, sur les fonds de tiers. L'augmentation qui, en réalité, est de 93,100 francs, se justifie, en ordre principal, par l'application du nouveau barème des traitements et l'extension des cadres à réaliser en 1920.
200,000	»	200,000	»	
193,000	199,000	»	4,000	ART. 50. — Il n'y a pas lieu de maintenir la part du crédit, soit 4,000 francs, relative au service d'expertise des viandes de boucherie et le libellé a été modifié en conséquence.
41,620	75,000	»	33,380	ART. 51 et 52 (nouveaux). — Le libellé de l'article 50 (ancien) est modifié par la création d'un article 52 (nouveau) comprenant les dépenses autres que les traitements et indemnités. Les crédits demandés en 1920 pour les dépenses en question s'élèvent à 91,620 francs, soit une augmentation de 16,620 francs sur le crédit de l'article 50 (ancien), résultant du relèvement des barèmes de traitement et de l'allocation d'une indemnité de résidence.
50,000	»	50,000	»	
10,000	10,000	»	»	
3,357,915	3,588,400	1,038,323	1,288,810	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
54	»	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique
55	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
56	»	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale et des services ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène qui se trouvent dans une situation malheureuse
57	»	Subsides à la Fédération des ex-prisonniers politiques de la guerre. Subsides aux sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau. Subsides et encouragements en vue de la propagation de sentiments patriotiques
58	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination; subside à l'administration communale de Bruxelles
59	»	Rente annuelle accordée à la veuve d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Exposé de la situation du Royaume de 1901 à 1910
61	»	Recensement général de la population
62	»	Session de l'Institut international de statistique : frais à en résulter
	»	Part éventuelle d'intervention de l'État dans le capital d'études de la Société Nationale des distributions d'eau. (<i>Pour mémoire.</i>)
63	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1911-1915
64	»	Commission de la Reconnaissance nationale. Sections provinciales. Indemnités du Secrétaire général et des secrétaires. Frais de déplacement des membres. Divers.
65	»	Subsides aux communes pour l'érection de monuments commémoratifs
	»	Indemnité exceptionnelle aux secrétaires communaux en raison du travail extraordinaire qui leur est actuellement imposé. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,557,915	5,588,400	1,058,525	1,288,810	
1,450,000	1,450,000	»	»	
80,000	60,000	20,000	»	
4,887,915	5,098,400	1,078,525	1,288,810	
DIMINUTION . . . fr.		240,485		
20,000	65,000	»	45,000	ART. 55. — L'augmentation se justifie par le relèvement du barème des traitements et de l'allocation d'indemnités de résidence pour le personnel administratif, la cherté des travaux d'impressions et l'augmentation des frais de déplacement des membres.
14,000	25,000	»	11,000	ART. 56. — Un crédit de 20,000 francs est estimé suffisant pour 1920. Toutefois, on a reconnu la nécessité d'étendre l'allocation des secours prévus dans cet article au personnel ressortissant à l'administration du service de santé et de Hygiène, cette administration ne disposant d'aucun crédit permettant l'imputation régulière des dépenses de l'espèce et le libellé a été modifié en conséquence.
60,000	60,000	»	»	ART. 57. — On prévoit pour 1920 une diminution de ces dépenses à raison de leur nature.
750	1,000	»	250	ART. 59. — Par suite d'extinction, le libellé est modifié et le crédit réduit en conséquence.
94,750	151,000	»	56,250	ART. 60. — Crédit jugé suffisant pour 1920, en vue de la publication d'un nouvel « Exposé de la situation du royaume. »
DIMINUTION . . . fr.		56,250		ART. 61. — Une somme de 300,000 francs sera nécessaire pour préparer l'impression des diverses instructions et des imprimés à envoyer aux administrations communales en vue du recensement général de la population au 31 décembre 1920 prescrit par la loi. Ce crédit se répartit comme il suit :
				Imprimés et impressions fr. 295,000
				Personnel temporaire : rémunération. 5,000
				TOTAL. . . . fr. 300,000
10,000	10,000	»	»	ART. 62. — L'Institut international a accepté en 1913 l'invitation du Gouvernement belge à tenir sa prochaine session à Bruxelles.
300,000	5,000	295,000	»	ART. 63. — Crédit destiné à couvrir les frais du concours.
50,000	»	50,000	»	ART. 64. — Le nouveau crédit de 175,000 francs en accroissement de 75,000 francs comparativement au crédit de 1919 (dépenses de guerre) se justifie par le fait que la commission, qui n'a fonctionné que pendant une partie de ladite année, fonctionnera vraisemblablement pendant toute l'année 1920. D'autre part, le personnel engagé au début est devenu insuffisant et devra être augmenté en 1920 en vue d'activer les travaux.
»	50,000	»	50,000	
5,000	»	5,000	»	
175,000	»	175,000	»	
100,000	»	100,000	»	
»	1,650,000	»	1,650,000	ART. 65. — Le crédit alloué pour l'année 1919 (dépenses de guerre) fera presque entièrement retour au Trésor, l'instruction des demandes n'ayant pu être terminée en temps utile. Il y a lieu de réinscrire la même somme pour l'année 1920.
640,000	4,715,000	625,000	1,700,000	
DIMINUTION. . . . fr.		1,075,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Croix de fer
X.	Service de santé et de l'hygiène
XI.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers
TOTAL (Ministère de l'Intérieur) fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,331,480	878,680	452,800	»	
88,500	88,500	»	»	
115,850	33,700	82,150	»	
6,144,610	4,158,075	2,006,535	»	
475,000	575,000	»	100,000	
400,000	506,000	»	106,000	
235,455	180,015	55,440	»	
205,000	255,000	»	50,000	
175,000	200,000	»	25,000	
4,887,915	5,098,400	»	210,485	
94,750	151,000	»	56,250	
14,153,560	12,104,570	2,596,925	547,755	
640,000	1,715,000	»	1,075,000	
14,793,560	13,819,570	2,596,925	1,622,755	
AUGMENTATION . . fr.		974,190		

(364)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



ANNEXE

AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU V
DU BUDGET GÉNÉRAL

Personnel de l'Administration centrale.

GRADES.	Nombre.		Traitements.		OBSERVATIONS.
	1914.	1920.	1914.	1920.	
Personnel employé.					
Secrétaire général	<i>1</i> 1	» 1	14,400	19,000	
Directeur général	<i>4</i> 3	» 5	35,800	77,700	
Directeur	<i>15</i> { 6 } 15	<i>17</i> { 8 } 14	31,000 {	141,900	101,800 {
Chef de division	9	6	60,900 {	66,000	167,800 {
Chef de bureau	7 7	9 7	34,200	55,220	
Sous-chef de bureau	<i>23</i> { 12 } 24	<i>23</i> { 14 } 16	48,370 {	81,670	78,760 {
Rédacteur	12	2	33,300 {	9,300	88,060 {
Commis	<i>26</i> { 13 } 20	<i>26</i> { 7 } 17	29,100 {	46,000	32,250 {
Sténo-dactyl. et dactyl.	7	10	16,900 {	46,800	79,050 {
Employés temporaires.	» 4	» 33	5,500	112,125	
Chef de cabinet.	» 1	» 1	6,500	14,000	
Attachés de cabinet.	» 1	» 4	3,200	40,800	
	<u>76</u>	<u>99</u>	<u>339,170</u>	<u>653,755</u>	
Personnel subalterne.					
Expéditeurs	<i>2</i> 2	<i>2</i> 2	3,500	7,725	
Huissiers.	<i>18</i> 18	<i>20</i> 19	37,120	79,075	
Concierges	3 3	3 3	4,580	8,250	
Lingère	<i>1</i> 1	<i>1</i> 1	1,000	2,105	
Garçons de bureau.	» 6	» 12	6,000	32,400	
Nettoyeuses	» 8	» 20	7,100	31,355	
	<u>38</u>	<u>57</u>	<u>59,300</u>	<u>160,910</u>	
Ensemble.					
	<u>114</u>	<u>156</u>	<u>398,470</u>	<u>814,665</u>	

N. B. — Les chiffres en caractères italiques donnent le nombre réglementaire des fonctionnaires et employés.

Justification de la création d'emplois nouveaux. — Il y a deux directeurs généraux de plus qu'en 1914, mais il y avait un emploi vacant en 1914. Quant au second emploi, il a été créé pour décharger le secrétaire général d'attributions spéciales (comptabilité générale, caisses de pension, honneurs et préséances, fêtes et cérémonies, etc.), qui l'empêchaient d'exercer, de façon sérieuse et approfondie, sa mission de haute surveillance des divers services de l'Administration ou des services y rattachés (Office des régions dévastées...).

Le nombre des autres fonctionnaires et employés a diminué dans des proportions parfois assez fortes, d'où la nécessité de recruter un certain nombre de temporaires qui : 1° combleront les vides et 2° aideront à mener à bien les tâches nombreuses et nouvelles qui s'imposent actuellement au Département.

Pour le personnel subalterne, il y a en plus 1 huissier, 6 garçons de bureau et 12 nettoyeuses. Nos locaux étaient beaucoup trop petits en 1914; nous en occupons actuellement environ le double, d'où cette augmentation du personnel subalterne.

Administration de l'Hygiène publique.

Inspection d'hygiène (ART. 39).

GRADES.	Nombre.		Traitements.	
	1914.	1920.	1914.	1920.
Inspecteur principal et inspecteur	16	16	85,800	148,000
Délégué	1	1	1,750	4,000
Assistant	4	2	13,800	11,300
Garçon de laboratoire	4	5	6,100	16,700
Monitrice sanitaire	—	(1) 9	—	27,600
Agent désinfecteur	—	(1) 6	—	18,000
Concierge	1	1	600	1,440
Agent à l'essai	—	3	—	9,000
	<u>26</u>	<u>43</u>	<u>108,050</u>	<u>236,040</u>

Office vaccinogène (ART. 39).

Directeur	1	1	3,000	3,750
Médecin vétérinaire	1	1	1,000	1,250
Comptable	1	—	1,400	—
Auxiliaire	1	—	1,400	—
Garçon de laboratoire	1	1	1,300	3,500
Agent à l'essai	—	2	—	6,300
	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>8,100</u>	<u>14,800</u>

Service sanitaire des ports (ART. 43).

Médecin	3	3	17,500	28,200
Agent sanitaire	4	4	2,600	4,000
Commis	3	3	6,200	13,850
Surveillant de navire	10	9	15,100	32,600
Mécanicien-machiniste	5	5	9,700	21,500
Patron et matelot	8	7	12,550	28,000
Ouvrier	4	6	5,700	18,960
	<u>37</u>	<u>37</u>	<u>69,350</u>	<u>147,110</u>

Inspection des denrées alimentaires (ART. 48).

Inspecteur général et inspecteur principal	4	4	37,000	54,700
Inspecteur et inspecteur adjoint	16	13	88,900	125,600
Commis	1	1	1,500	4,000
Agent auxiliaire	—	1	—	3,000
Garçon de laboratoire	1	1	1,500	3,500
	<u>22</u>	<u>20</u>	<u>128,900</u>	<u>190,800</u>

Inspection des travaux d'hygiène (ART. 51).

Inspecteur	1	1	5,000	9,600
Ingénieur	2	2	7,000	13,600
Commis technique	1	1	1,800	4,200
Agent à l'essai	—	1	—	3,300
	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>13,800</u>	<u>30,700</u>

(1) Les indemnités mensuelles des monitrices sanitaires et des agents désinfecteurs étaient antérieurement liquidées sur l'article 44. Ces agents ne peuvent donc pas être considérés comme nouvellement nommés.

Bibliothèque centrale de statistique.

GRADES.	Nombre.		Traitements.	
	1914.	1920.	1914.	1920.
Bibliothécaire adjoint à la Commission centrale de statistique	1	(1) 1	3,000	1,500
Attaché à la Bibliothèque.	—	1	—	4,400
	1	2	3,000	5,900

Tous les ouvrages de la Bibliothèque de la Commission centrale de statistique, qui étaient remisés dans les combles du Ministère de la Guerre, ont dû être réintégrés dans leurs anciens locaux ; il a fallu les vérifier au moyen du catalogue, les reclasser dans les rayons et combler, le cas échéant, les lacunes.

C'est ce qui justifie la nomination d'un attaché à la Bibliothèque d'autant plus nécessaire que le bibliothécaire adjoint à la Commission est en congé pour maladie.

Administration de la Milice et de la Garde civique.**Tir national.**

GRADES.	Nombre.		Traitements.		Observations.
	1914	1920	1914	1920	
Directeur.	1	1	2,700	6,000	
Greffier-trésorier	1	1	2,400	4,900	
Gardien en chef.	1	1	2,400	4,700	
Gardien-adjoint.	1	»	1,650	»	Capitaine en second à l'armée.
Chef marqueur	1	1	1,850	2,813	En disponibilité avec ce traitement depuis le 1 ^{er} février 1919.
Chef mécanicien	1	1	2,050	4,000	
Chef électricien.	1	1	1,850	4,000	
Chef menuisier	1	»	1,650	»	Nommé huissier-messager aux Archives du Royaume.
Marqueur de 1 ^{re} classe.	10	8	16,500	28,750	Trois décédés et un de 2 ^e cl. nommé de 1 ^{re} classe.
Marqueur de 2 ^e classe.	6	3	8,200	9,750	Un décédé, un démissionnaire et un de 2 ^e classe nommé de 1 ^{re} classe.
	24	17	41,250	64,913	

Magasin central.

Délégué pour le visa des écritures	1	1	700	825	
Contrôleur	1	»	3,800	»	Passé à l'Administration centrale.
Garde-armurier.	1	»	3,100	»	Pensionné.
Armurier.	3	3	4,800	10,650	
	6	4	12,400	11,475	

(1) En disponibilité.

Divers.

GRADES.	Nombre.		Traitements.		Observations.
	1914	1920	1914	1920	
Secrétaire-archiviste	3	3	3,900	4,875	
Secrétaire-archiviste en disponibilité	1	1	300	300	
Délégué près les Conseils civique de revision	1	1	1,200	1,500	
Secrétaire du Comité technique du service des incendies	1	1	1,000	1,250	
	<u>6</u>	<u>6</u>	<u>6,400</u>	<u>7,925</u>	

Office des régions dévastées.**I. — Office des régions dévastées.**

Grades	Nombre d'emplois		Traitements	
	1919	1920	1919	1920
Directeur général	1	1	19,000	22,700
Inspecteur général	2	2	34,000	40,200
Directeur	6	6	86,400	103,000
Chef de section	6	6	62,000	76,400
Sous-chef de section	11	11	92,600	118,400
Attaché	7	7	43,200	56,950
Commis	8	8	38,500	50,900
Expéditionnaire	9	9	31,600	39,450
Dactylographe	3	3	11,200	14,200
Gens de service	3	3	11,875	15,350
Agents temporaires (architectes, dactyl., expédit., contrôleurs	22	30	114,600	186,950
	<u>78</u>	<u>86</u>	<u>544,975</u>	<u>726,500</u>

II. — Hauts Commissaires royaux.

Haut Commissaire royal	5	6	110,000	159,600
Adjoints	5	10	70,000	162,000
Employés divers (agents temporaires)	72	92	434,500	717,600
	<u>82</u>	<u>108</u>	<u>614,500</u>	<u>1,039,200</u>
TOTAL GÉNÉRAL			<u>1,159,475</u>	<u>1,765,700</u>

N. B. — Le chiffre total des traitements a été établi sur les traitements majorés au 1^{er} janvier 1920 d'après les décisions prises par le Gouvernement.

Situation du personnel des Administrations

A. — Administrations

AU 1^{er} AOUT 1914.

	Anvers.	Bra- bant.	Flandre occi- dentale.	Flandre orien- tale.	Hai- naut.	Liège,	Lim- bourg.	Luxem- bourg.	Namur.	TOTAUX.
Personnel.										
Directeurs	2	2	2	2	2			1	1	12
Chefs de division	3	4	4	2	4	5	4	2	3	31
Chefs de bureau	6	9	4	9	7	4	3	6	6	56
Chef de bureau à titre honoraire	12	15	13	10	12	11	6	7	7	93
Commis de 1 ^{re} classe										
Commis de 1 ^{re} classe à titre personnel.										
Commis de 2 ^e classe										
Commis de 3 ^e classe	22	39	27	35	32	35	16	16	20	242
Expéditionnaires										
Agents à l'essai										
Gens de service	6	13	7	3	7	10	8	6	9	71
TOTAUX	51	82	57	63	64	65	39	38	46	505
TOTAL des traitements	152,210 04	231,070 »	181,570 »	186,380 »	179,990 »	170,850 »	113,390 »	107,260 »	129,368 16	1,454,328 20

B. — Commissariats

Personnel.										
Commissaires d'arrondissement	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
Chefs de bureau	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
1 ^{er} commis	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
2 ^{me} commis	1	1		1	1	1				5
Expéditionnaires	3	6	7	7	9	6	3	5	5	53
TOTAUX	15	16	22	20	28	19	9	17	14	160
TOTAL des traitements	45,939 76	50,760 »	71,000 »	61,400 »	85,610 »	60,100 »	27,200 »	55,030 »	43,930 68	501,810 41

Note justificative. — Pour l'ensemble des 9 administrations provinciales, le personnel a été augmenté de 44 unités, par la création de 44 places nouvelles de fonctionnaires.

provinciales et des Commissariats d'arrondissement.

provinciales.

AU 1^{er} JANVIER 1920.

	Anvers.	Bra- bant.	Flandre occi- dentale.	Flandre orien- tale.	Hai- naut.	Liège.	Lim- bourg.	Luxem- bourg.	Namur.	TOTAUX.
Personnel.										
Directeurs.	2	2	2	2	3	»	2	»	2	15
Chefs de division.	5	6	6	3	4	7	2	5	4	42
Chefs de bureau	8	12	8	11	11	13	6	9	9	87
Chefs de bureau à titre honoraire.	12	14	12	13	12	16	7	7	7	100
Sous-chefs de bureau										
Sous-chef de bureau à titre personnel.										
Commis de 1 ^{re} classe										
Commis de 2 ^e classe.	22	40	29	35	29	21	14	16	20	226
Commis de 3 ^e classe.										
Dactylographes										
Agents à l'essai										
Gens de service	6	15	7	8	7	10	8	6	9	76
TOTAUX	55	89	64	72	66	67	39	43	51	546
TOTAL des traitements.	264,714 48	437,602 50	315,712 50	355,370 »	335,560 »	332,250 »	186,225 »	214,111 25	257,126 04	2,698,681 77

d'arrondissement.

Personnel.										
Commissaires d'arrondissement	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
Chefs de division.	1	1	»	1	1	1	»	»	»	5
Chefs de bureau.	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
1 ^{er} commis	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
2 ^{me} commis	2	3	2	3	3	2	1	1	2	19
3 ^{me} commis	1	1	»	1	1	1	»	»	»	5
Dactylographes	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
TOTAUX	16	17	22	21	29	20	9	17	14	165
TOTAL des traitements.	87,799 80	92,302 50	123,972 50	112,497 50	146,010 »	151,560 »	46,950 »	89,000 »	76,734 72	930,167 02

Une place nouvelle de chef de division a été créée dans chacun des 5 commissariats d'arrondissement de 1^{re} classe. Le Département s'est vu obligé de prendre ces mesures en vue, d'une part, de faire face au surcroît de besogne imposé à ces administrations, d'autre part, de conserver le personnel des services en cause en lui ouvrant quelques perspectives d'avancement.

8